

COMPTE RENDU DE LA COMMISSION TECHNIQUE DEPARTEMENTALE VTT 26 septembre 2012, Agen

Présents :

Sébastien BERTHOUMIEUX, Jacques TEYSSÉDRE, Claude BERJAUD, Cyril MAIGRE, Céline CAVARZAN, Lydie BELLAGARDE, Patrick CAUBET, Eric TOMIET, Philippe BRUHE, Stéphane COMBES, Bertrand BEDIN,

Excusés : Annibal FERREIRA, Jean-Claude TARBES, François NERIA, Christophe CABAILH.

La réunion débute à 18h30.

Composition de la CTD VTT

Le Comité Directeur UFOLEP du 20 septembre 2012 a approuvé la candidature de Jacques TEYSSÉDRE comme responsable de la CTD, et également secrétaire puisqu'à la dernière CTD, personne ne s'était proposé.

Jacques TEYSSÉDRE explique un nouveau fonctionnement des compte-rendus de réunion. Ils seront rédigés suite à la réunion et approuvés à la CTD suivante.

La composition de la CTD VTT reste inchangée, mis à part la démission de Philippe BRUHE et Stéphane COMBES.

Un appel à candidature sera lancé lors de la réunion annuelle pour 2 membres supplémentaires.

- BELLAGARDE Lydie
- BERTHOUMIEUX Sébastien
- BERJAUD Claude
- CABAILH Christophe
- CAUBET Patrick
- FERREIRA Annibal
- TARBES Jean Claude
- TEYSSÉDRE Jacques
- TOMIET Eric

Suppléants :

- CAVARZAN Céline
- FALQUIER Philippe
- MAIGRE Cyril
- NERIA François

Point sur les dates des manifestations compétitives

Les dates des manches du **Kid Bike** restent inchangées depuis la réunion Activités Jeunes du 5 septembre 2012 :

- VTT Duras : Samedi 20 octobre 2012 : *reporté au 1er décembre 2012*
- PRN 47 : Samedi 23 mars 2013 - Pujols
- VCBA : Samedi 25 mai 2013 - Estillac
- Grillons Massais/Leclerc CS Tonneins : Samedi 8 juin 2013 (à définir)
- Accro Vélo : Samedi 22 juin 2013 FINALE

Le **Challenge Départemental VTT UFOLEP 47** reste qualificatif pour le National VTT 2013.

- 1e manche : 7 avril 2013, Estillac. VCBA
- 2e manche : 27 janvier ou 17 février 2013, Duras. VTT Duras Loisirs
- Le Championnat Départemental VTT, prévu le 21 octobre 2012, est reporté. Une autre date est proposée par Accro Vélo : le 17 mars 2013 (à confirmer).

Les dates des compétitions ont été modifiées depuis la réunion annuelle VTT. Se reporter au calendrier ci-joint.

L'organisation d'une manche du challenge pour 2014 est étudiée par Rando Quercy Blanc (82).

Le **Championnat Régional VTT** se déroulera à Pujols, le 14 avril 2013, et sera organisé par Pujols Rando Nature 47.

RAPPEL : les nouveaux codes activités sur les licences UFOLEP :

26014 = VTT compétition

29046 = VTT randonnées/loisirs

Changement de la réglementation : désormais, il est possible de prendre une licence UFOLEP dans une association affiliée, et une licence FFC ou FSGT dans une autre association, sans aucune dérogation.

RECOMMANDATION : pas d'organisation d'une activité jeunes " challenge kid bike" la veille d'un championnat ou d'un challenge en Lot-et-Garonne.

Challenge VTT UFOLEP 47

Remise du cahier des charges, organisation du challenge VTT UFOLEP 47. Les modifications principales portent sur les tarifs des manifestations, les assurances (ACT) et les années de naissance des catégories d'âge.

Point sur les évolutions du dispositif d'assurance

Le nouveau dispositif sera détaillé lors de la réunion annuelle. Le tarif des assurances pour les activités cyclistes est désormais fonction du nombre de participants. Un n° vert : 0800 10 10 58, pour joindre l'APAC si le nombre de participants licenciés ou non, est supérieur à la déclaration faite initialement par contrat.

Formations

- Tronc commun : samedi 17 novembre 2012 à Agen.
- BF1A Activités Cyclistes : 1er trimestre 2013.
- BF1O Activités Cyclistes : fin novembre en Gironde.
- PSC1.

Questions diverses

Demande de création d'un blog départemental "VTT comité 47", géré par Cyril MAIGRE de PRN 47, pour le suivi des résultats des compétitions et diverses informations : à approuver par le Comité Directeur UFOLEP.

Proposition d'harmonisation des tarifs des manifestations :

	Randonnée VTT	Challenge VTT	3 H VTT (équipe de2)	Pédestre /Équestre
Licencié	6 à 8€	9,00 €	18€	5€
Non licencié	8 à 10€	12,00 €	24€	6€
Jeune licencié	6,00 €	5€	12€	-
Jeune non licencié	8€	8€	16€	-
Tandems	-	9€/personne	-	-

"En fonction des ravitaillements".

Fin de la réunion à 20h.

COMPTE-RENDU REUNION V.T.T. UFOLEP

Mercredi 26 septembre 2012, Agen

Présents :

VCBA : BERJAUD Claude, HOST Frédéric
Escapade : BERTHOUMIEUX Sébastien, CAVARZAN Céline
VTT Club d'Albret : DALLA BARBA Michel, PRADERE Françoise
La Panlébé : PALLARO Vincent, DELRIEU Jean Luc, BELLAGARDE Lydie
Grillons Massais : BRUHE Philippe, COMBES Stéphane
VTT Club des Rochers : DESORMEAUX Johann
Accro Vélo : NORBELAT Rodolphe
VTT Club Marmandais : TOMIET Eric
PRN 47 : MAIGRE Cyril, TEYSSÉDRE Jacques
VTT Duras Loisirs : CAUBET Patrick
Pech Bike Club : ROJO Thierry, LABADIE Ludovic
CABE 47 : BORDES Chantal, BORE Joël
Vélo Club Le Passage : FORNT TORRES Didier
Rando Quercy Blanc : ESTOURNEL Bruno, RAVEL Jean François
Amicale Laïque Varès : MARTET Gérard
US Gontaud : TOMIET Jean Louis, ANDRIEUX Patrice, BROUSSE Christine

Début de la réunion à 20h.

Point sur les garanties d'assurance et la licence UFOLEP

Les principales évolutions du dispositif d'assurance sont rappelées :

- Création de 2 nouvelles catégories de risque : R5 activités cyclistes et R6 sports mécaniques. Nécessité de respecter les conditions spécifiques de sécurité pour les activités cyclistes. Nécessité de faire la distinction entre les pratiquants loisirs (29046, 26013) et les pratiquants compétition (tous les autres codes)
- Non remboursement des effets vestimentaires (y compris les casques)
- Limitation de la garantie 24h/24h. Sont exclues toutes les activités pratiquées dans le cadre d'une fédération sportive délégataire affinitaire ou sous leur auspices ou d'une de leur association (lors de la réunion, il est précisé que dans la mesure où les organisateurs doivent souscrire une assurance pour couvrir leur manifestation, c'est celle-ci qui devra être utilisée en cas de sinistre)

L'ensemble des informations concernant les garanties d'assurance et la licence UFOLEP a été adressé aux clubs avec le dossier d'affiliation. Les causes de cette évolution

et de l'augmentation des tarifs sont abordées. Il s'agit notamment de la nécessité de compenser le déficit cumulé constaté entre les encaissements et les versements pour les activités de l'UFOLEP (23 000 000 €). Les activités cyclistes et les sports mécaniques représentent près de 80% des sinistres constatés par l'assurance.

Si certains abus ont pu être constatés sur les déclarations de sinistre liées au remboursement des effets vestimentaires, il ne s'agit pas de la raison majeure de l'augmentation des tarifs. Les associations, d'une manière générale et quelque soit l'activité ou la fédération concernée, font l'objet de recours de plus en plus fréquents. Elles sont désormais mise en cause dans des situations où l'acceptation librement consentie des risques que prennent les pratiquants dans le cadre normal de leur activité sportive leur permettait de ne pas être mises en cause.

On assiste à une judiciarisation qui concerne tous les aspects de la vie sociale. Le coût d'un dossier corporel lourd de type tétraplégie peut s'élever à 6 000 000€.

Un nouveau dispositif a été mis en place pour l'assurance des manifestations sportives. Il s'agit de l'Activité Cycliste Temporaire (ACT). Voir ci-joint.

Les documents à compléter étaient complexes. Ils ont été simplifiés. Désormais, à partir du moment où le dossier de demande d'autorisation/de déclaration destiné à la sous-préfecture ou préfecture est complet, seul le bordereau de souscription suffit.

Il est possible pour les clubs affiliés à l'UFOLEP de s'assurer ailleurs, mais il faut être extrêmement vigilant sur le contenu des contrats proposés. Par exemple, certains assureurs ne proposent que de la Responsabilité Civile, et pas de garanties individuelles accident.

Par ailleurs, dans le cas où un club s'assure chez un assureur autre que l'APAC, l'APAC refacture 6,58€ par licencié au comité (pour couvrir sa responsabilité civile), qui peut être amené à les refacturer à l'association.

Tarifs des engagements sur les randonnées et les compétitions

Voir ci-dessus.

Challenge Régional Endurance

Le Challenge Régional Endurance 2012 s'est bien déroulé et a vu un nombre d'équipes participantes plus important qu'en 2011. La finale programmée à Gours (33) aura lieu à Belvès (24) le 28/10/2012.

Le challenge 2012 comportait 5 épreuves (Cissac 33, Penne d'Agenais 47, Cancon 47, Roquefort 47, Belvès 24).

2 épreuves ont été annulées : Gours et St Paul Les Dax. Le renouvellement du challenge pour 2013 sera abordé en CTRS VTT.

Challenge Départemental VTT

Le règlement a été très peu modifié en dehors des nouvelles dispositions concernant les assurances.

La sélection sera de nouveau établie en tenant compte du classement du challenge VTT UFOLEP 47.

Rappel : les compétiteurs souhaitant être classés au championnat départemental UFOLEP et au challenge départemental UFOLEP 47, doivent cocher le code 26014 et demander une carte compétiteur.

Activité Kid Bike

Les ateliers de l'activité Kid Bike 2012/2013 ont été choisis et élaborés collectivement, lors de la réunion Activités Jeunes qui a eu lieu début septembre. Il y aura 5 manches sur la saison 2012/2013.

Formation

Voir ci-dessus, compte-rendu de la CTD.

Élaboration du calendrier 2012-2013

Un bilan des manifestations 2012 est effectué.

- VTT Club de Duras : organisation de la 33/47, d'un kid bike (100 jeunes), participation au Téléthon, Ronde des Pruneaux le 17/06 (200 personnes), Fête du Vin avec parcours de 50 km.
- VTT Club Marmandais : un trail à Mauvezin (180 participants au total), 2 randonnées (384 participants).
- Accro Vélo : une manche à Prayssas (75 participants), une randonnée à Goulens (60 participants) début juin.
- Panlebé : Fongrave en juillet, randonnée 250 personnes, canoë 30 personnes.
- Grillons Massais : randonnée 150 personnes, 4e manche kid bike 100 jeunes.
- AL Varès : randonnée Fête Gauloise le 28/04, 50 participants.
- Rando Quercy Blanc : randonnée en septembre, 720 participants.
- VTT Gontaud : 10/06, 50 participants (mauvais temps).
- VTT Club d'Albret : Cauderouge, 300 randonneurs 94 compétiteurs. Buzet, 1300 participants.
- VC le Passage : randonnée 29/04, 150 participants.
- VTT Club des Rochers : randonnée 250 participants. Nocturne de juillet, 50 participants.
- Pech Bike Club : 22/04, 147 personnes (mauvais temps). Volonté de relancer le Raid.
- CABE 47 : multirando du 15/04, 150 personnes (mauvais temps).
- VCBA : 01/04, challenge départemental 115 compétiteurs, une manche du kid bike (une centaine de jeunes), un 3H VTT 45 équipes.
- Escapade : première année de fonctionnement de la formation jeune vététiste. 09/04, Rando de Pâques 784 participants (392 pédestres). 26/08, 3H VTT (30 équipes).
- PRN 47 : Multirando Jacky, 647 participants. Ronde des Lacs, 150 participants. Championnat départemental. Une manche kid bike (140 jeunes). 3H de Cancon le 15/09, 71 équipes.

Le calendrier de la saison est annexé à ce compte-rendu. **Il s'agit d'un calendrier provisoire, merci de ne pas le diffuser tant qu'il n'est pas définitif !**

Nous vous tiendrons informé de toutes les modifications du calendrier. Les associations souhaitant modifier ou rajouter une information doivent contacter le Comité Départemental UFOLEP **avant le jeudi 29 novembre 2012**. Afin d'éviter des problèmes

concernant les dates de manifestation, il est souhaitable que le calendrier ne soit plus modifié après la parution de sa version définitive.

Questions diverses

Demande d'autorisation et déclaration des manifestations sportives.

Un nouveau dossier de demande d'autorisation et déclaration des manifestations sportives sera élaboré et transmis à l'ensemble des clubs en tenant compte de l'évolution de la législation et du dispositif d'assurance.

Concernant la législation, il y a 3 modifications majeures :

- l'une relative à l'effectif des manifestations sur la voie publique. L'article R331-6 du Code du Sport prévoit une clarification des seuils au-delà desquels une manifestation sportive dépourvue de tout classement et chronométrage (cas des randonnées) doit être soumise à déclaration auprès de la préfecture. Ainsi cette procédure ne sera applicable que pour la circulation groupée en un point déterminé de la voie publique de plus de 75 piétons, 50 cycles (ou autre véhicule/engin non motorisé), 25 chevaux (ou autres animaux).
- La seconde relative au délai de dépôt des dossiers. Le dépôt des demandes d'autorisation d'une manifestation doit s'effectuer 3 mois avant la date de la manifestation (lorsqu'elle se déroule sur plusieurs départements et au moins 2 mois avant, lorsqu'elle se déroule dans un seul département, alors que ce délai était de 6 semaines dans l'ancienne réglementation).
La déclaration d'une manifestation sportive non motorisée doit être déposée au moins 1 mois avant la date prévue pour son déroulement.
- La troisième relative à l'avis de de la fédération délégataire. Dans la mesure où le texte précise que cet avis est demandé par l'organisateur, la DDCSPP qui transmettait à la fédération délégataire concernée le dossier de demande d'autorisation pour avis, souhaite que l'organisateur effectue lui-même cette démarche avant l'expédition du dossier en préfecture ou sous – préfecture.

Sécurité des manifestations sportives

Le dispositif de secours requis pour l'organisation de manifestation sportive sur la voie publique, peut être assuré par une association agréée. Le club organisateur peut également, en respectant scrupuleusement la réglementation, mettre en place ce dispositif.

Pour faciliter les démarches aux clubs souhaitant adopter la première solution, qui est recommandée et permet de déléguer cette mission à une association agréée (même si le club reste responsable de sa manifestation), le comité départemental a pris contact avec l'ADPC pour étudier la mise en place d'un partenariat. Les clubs n'ayant pas répondu sont invités à répondre le plus vite possible pour que le comité puisse se positionner sur la mise en place ou non du partenariat.

Le comité départemental poursuit le travail engagé sur la mise en place de formation PSC1. Des devis sont actuellement étudiés sur les vêtements destinés à identifier les personnes désignées par les clubs organisateurs ayant choisi la 2ème option pour assurer le poste de secours.

Le comité départemental souhaite qu'à terme des formations initiales et/ou complémentaires de secourisme soient proposées aux clubs.